

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

*

*

*

*

Le seize juillet deux mille vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur PECOUL**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 juillet 2020 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Représentation de la Commune dans les commissions et organismes : désignation des délégués
- 2 – Représentation de la Commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 3 – Modalités d'attribution des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et Conseillers Municipaux délégués
- 4 – Cœur de Ville : création d'un fonds d'initiative
- 5 – Transfert des compétences eau potable et assainissement - Mise à disposition de Riom Limagne et Volcans des biens nécessaires à l'exercice des compétences citées
- 6 – Budget Principal : décision modificative n° 2
- 7 – Marché d'exploitation de performance énergétique : installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire – Délégation donnée au Maire ou son représentant dans le cadre de l'article L 2122-21-1° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 8 – Fourniture de tous types de carburant : signature des marchés
- 9 – Exonération partielle de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- 10 – Autorisation de Soumissionner à un marché public - Soumission à un marché de collectivité pour la fourniture de repas pour les élèves des écoles de Chambaron sur Morge et le Cheix sur Morge
- 11 – Mise à jour du tableau des effectifs : Créations et suppressions de postes au 1er août 2020
- 12 – Servitude au profit d'ENEDIS : parcelle BI 262
- 13 – 2 chemin des Vignerons : cession d'une parcelle communale
- 14 – Projet d'aménagement du lotissement « Le Clos du Moulin » – déclassement d'une partie de Domaine Public Communal
- 15 – Régularisation foncière : cession d'une parcelle au profit de Quartus (opération « Carré R ») rue du Creux
- 16 – Restauration scolaire – tarifs communes extérieures
- 17 – Conventions relatives à la mise en place des dispositifs « Colos apprenantes » et « Ecole ouverte » dans le cadre du Plan Vacances apprenantes été 2020
- 18 – Eco pâturage et installations de ruchers sur le site de l'accueil de loisirs situé à Loubeyrat
- 19 – Tarif skate-park du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- 20 – Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) - Convention

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Pierre PECOUL

< < > < > < > < > < > >

Monsieur Mickaël SEMANA ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2020. Après adjonction d'une question supplémentaire « **Vœu – La liaison aérienne Clermont – Orly est capitale pour l'Auvergne** », l'ordre du jour a été abordé.

1 - REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES : DESIGNATION DES DELEGUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le renouvellement de l'Assemblée Municipale nécessite qu'il soit procédé à des désignations de représentants de la Commune dans des commissions et organismes.

Les tableaux ci-dessous comportent, par structure ou organisme, le nombre de postes à pourvoir ; concernant les Commissions Municipales, la Commission d'Appel d'Offres, les Commissions des Services Publics Locaux Délégués, les désignations se font par élection au scrutin de listes, à la proportionnelle au plus fort reste :

<u>Commission n° 1</u> La Ville au service des Riomois <i>(Petite enfance, Education, Accompagnement scolaire, Personnes handicapées, Action sociale et précarité, Prévention de la délinquance, Santé, Senior et Vieillesse de la population, Famille et logement)</i>		- Suzanne MACHANEK - Michèle GRENET - Hélène BERTHELEMY - Arnaud PAILLONCY - Pierrick VERMOREL - Elodie ACKNIN - Françoise LAFOND - Nathalie NIORT - Karine PARRAIN
<u>Commission n° 2</u> Aménagement et embellissement de la Ville <i>(Urbanisme et évolution urbaine, Embellissement des quartiers, Rénovation du patrimoine architectural, Maîtrise de l'énergie, Environnement, PSMV, stationnement)</i>		- Monique STORKSEN - Didier LARRAUFIE - Anne VEYLAND - Rémy BALLE - Jean-Louis RAYNAUD - Véronique FEUERSTEIN - Jean-Michel DE ROCQUIGNY - Bruno RESSOUCHE - Charles BRAULT
<u>Commission n° 3</u> Qualité de vie et animation <i>(Loisirs, Sport, Culture, Animation de la ville et des quartiers, Vie associative, Interaction et concertation)</i>		- Monique STORKSEN - Elodie ACKNIN - Mickaël SEMANA - Jean-Pierre BOISSET - Pierre CHASSAING - Virginie MOURNIAC-GILORMINI - Daniel GRENET - Véronique LYON - Michel BAGES
<u>Commission n° 4</u> Attractivité du territoire <i>(Finances, Liens intercommunautaires, Ressources Humaines, Vie économique et commerces de proximité, Tourisme et marketing économique, Innovation technologique, NTIC, Insertion et emploi)</i>		- Sandrine ROUSSEL - Lionel DUTRIAUX - Evelyne VAUGIEN - Jean-Pierre BOISSET - Pierre CHASSAING - Elodie ACKNIN - Géraldine TOVAR - Christine PIRES-BEAUNE - Boris BOUCHET
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<u>Président</u> : Mme VAUGIEN représentant le Maire	<u>Titulaires</u> - P. DESMARETS - E. VAUGIEN - J.M. DE ROCQUIGNY - V. MOURNIAC-GILORMINI - V. LYON <u>Suppléants</u> - D. GRENET - A. VEYLAND - M. BAGES

COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (CMAPA)	M. DESMARETS représentant le Maire	<u>Titulaires</u> - P. DESMARETS - E. VAUGIEN - J.M. DE ROCQUIGNY - V. MOURNIAC- GILORMINI - V. LYON <u>Suppléants</u> - F. LAFOND - V. FEUERSTEIN - M. BAGES
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	Création et composition par délibération du Conseil Municipal <u>Président</u> : Le Maire 7 membres du Conseil Municipal + des associations d'usagers des services concernés : - Association de Quartier « Logis des Dômes » - Association de Quartier « Vivre ensemble au Couriat » - Association de Quartier « Les Charmettes » - Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC) - Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC) - Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés CGT (INDECOSA-CGT) - Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) - Confédération Nationale du Logement - Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir »	- P. CHASSAING - E. VAUGIEN - H. BERTHELEMY - P. VERMOREL - M. GRENET - M. BAGES - B. RESSOUCHE
COMMISSION DE CONTROLE DES SERVICES PUBLICS AFFERMES OU CONCEDES	Création et composition par délibération du Conseil Municipal <u>Président</u> : Le Maire 7 membres du Conseil Municipal	- P. DESMARETS - E. VAUGIEN - F. LAFOND - L. DUTRIAUX - V. MOURNIAC- GILORMINI - M. BAGES - B. RESSOUCHE
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES		<u>Titulaires</u> - M. STORKSEN - V. FEUERSTEIN - R. BALLE - N. NIORT - V. LYON <u>Suppléants</u> - A. PAILLONCY - G. TOVAR - H. BERTHELEMY - B. BOUCHET - C. BRAULT

Commission locale d'évaluation des Charges transférées (CLECT)	- E. VAUGIEN - L. DUTRIAUX
Commission Intercommunale Riom Limagne et Volcans d'Accessibilité des Personnes Handicapées	- M. GRENET

Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées	(Délibération + arrêté du Maire) <u>Président</u> : Le Maire 6 associations (4 handicaps / 2 usagers / élus)	- H. BERTHELEMY - M. GRENET - V. FEUERSTEIN - G. TOVAR - V. LYON - N. NIORT
Commission Mixte des Foires et Marchés		<u>Titulaires</u> : - F. LAFOND - D. LARRAUFIE - M. BAGES <u>Suppléants</u> : - J.L. RAYNAUD - E. ACKNIN - K. PARRAIN

Commission Départementale d'Aménagement Commercial	1 ^{er} représentant : - J.P. BOISSET 2 ^{ème} représentant : - L. DUTRIAUX
Agence d'Urbanisme Clermont Métropole	- A. VEYLAND - P. CHASSAING
Association de Gestion du Restaurant de l'Ambène	- L. DUTRIAUX - (agent communal)

A.D.I.L. (Association Départementale d'information sur le logement)	- M. GRENET
Jardins Familiaux	- A. VEYLAND
Etablissement Public Foncier - S.M.A.F.	- P. DESMARETS - E. VAUGIEN - B. RESSOUCHE - A. VEYLAND - J.M. DE ROCQUIGNY - C. PIRES-BEAUNE
Association Foncière de Remembrement - AFR	- F. LAFOND représentant le Maire

Comité de Jumelage de Riom		- D. GRENET - M. STORKSEN
Harmonie de RIOM	* Le Maire, Président d'Honneur	- J.P. BOISSET

C.A.S. (Commission Sécurité Arrondissement) (Sous-Préfecture)	- J.L. RAYNAUD
Sous-Commission Accessibilité (DDT)	- J.L. RAYNAUD, titulaire - D. LARRAUFIE, suppléant
Collège des gestionnaires voiries (DDT)	- J.L. RAYNAUD, titulaire - D. LARRAUFIE, suppléant
Collège des gestionnaires de transport (DDT)	- J.L. RAYNAUD, titulaire - S. MACHANEK, suppléant

Agence France Locale (AFL)	- P. CHASSAING, titulaire - P. DESMARETS, suppléant
----------------------------	--

* Lycée Virlogeux	<u>titulaire</u> : E. ACKNIN <u>suppléant</u> : S. MACHANEK
* Lycée P. Marie Laurencin	<u>titulaire</u> : D. GRENET <u>suppléant</u> : E. ACKNIN
* Lycée P. J. Bonté	<u>titulaire</u> : L. DUTRIAUX <u>suppléant</u> : M. GRENET

* Collège P. Mendès France	<u>titulaire</u> : S. MACHANEK <u>suppléant</u> : L. DUTRIAUX
* Collège Jean Vilar	<u>titulaire</u> : M. STORKSEN <u>suppléant</u> : V. FEUERSTEIN
* Collège Michel de l'Hospital	<u>titulaire</u> : A. PAILLONCY <u>suppléant</u> : M. STORKSEN
<u>Conseils d'écoles Ecoles Maternelles</u>	
* Pierre Brossolette	- S. MACHANEK
* René Cassin	- R. BALLE
* Maurice Genest	- V. FEUERSTEIN
* Jean Rostand	- V. MOURNIAC-GILORMINI
<u>Ecoles Élémentaires</u>	
* Pierre Brossolette	- A. PAILLONCY
* René Cassin	- R. BALLE
* Maurice Genest	- G. TOVAR
* Jean Rostand	- V. MOURNIAC-GILORMINI
O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) Notre Dame des Arts et du Sacré Cœur	- F. LAFOND

Syndicat d'Assainissement de la Rive Droite de la Morge	- A. VEYLAND - F. LAFOND
S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz)	<u>Titulaires</u> : - P. DESMARETS - L. DUTRIAUX <u>Suppléants</u> : - J.L. RAYNAUD - E. VAUGIEN
Société Publique Locale S.E.M.E.R.A.P.	<u>Conseil d'Administration</u> * 1 Membre du Conseil Municipal <u>Assemblée Générale</u> * 1 Membre du Conseil Municipal titulaire * 1 Membre du Conseil Municipal suppléant <u>Comité de contrôle analogue</u> * 1 Membre du Conseil Municipal
ADUHME (Association de Développement Urbain Harmonieux pour la Maîtrise de l'Energie)	- P. PECOUL, Maire - P. DESMARETS - L. DUTRIAUX - F. LAFOND
PLATEFORME 21	- A. VEYLAND - G. TOVAR - A. VEYLAND - J.M. DE ROCQUIGNY

Conseils de la Vie Sociale « Les Jardins » et « Pasteur » (EHPAD)	- M. GRENET, titulaire - H. BERTHELEMY, suppléant
Association de l'Agglomération Riomnoise pour la Jeunesse (A.A.R.J.)	<u>Conseil d'Administration</u> - P. CHASSAING - M. SEMANA - K. PARRAIN <u>Comité d'évaluation</u> - P. VERMOREL
Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) - Association « Réseau Séniors Riom-Limagne-Combrailles »	- M. GRENET
Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage : Association Départementale de Gestion et d'Accompagnement (A.G.S.G.V.)	- P. CHASSAING
Association de gestion des Centres sociaux	Le Maire - E. ACKNIN - P. CHASSAING - P. VERMOREL - B. BOUCHET

Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ)	- H. BERTHELEMY, titulaire - P. VERMOREL, suppléant
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	Le Maire - Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité - L'Adjoint aux Affaires Sociales - L'Adjoint à l'Education - Le Responsable de la Police Municipale - Le Responsable du CCAS - Le Responsable de la DEJ

Comité National d'Action Sociale (CNAS)	- S. ROUSSEL La Directrice des Ressources Humaines
---	---

Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Général	- Le Maire
Correspondant Défense	- A. PAILLONCY - M. SEMANA, suppléant
UNICEF	- H. BERTHELEMY, titulaire - P. VERMOREL, suppléant
Comité opérationnel de lutte Racisme, antisémitisme, LGBT	Le Maire ou son représentant
Groupeement Régional de Santé Publique	- Le Maire + un suppléant
Association Nationale des Elus en charge du Sport (A.N.D.E.S.)	- L'Adjoint aux sports
Association Victimes Ecoute Conseils (A.V.E.C.)	- Le Maire
Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (S.M.T.C.)	- Le Maire + un suppléant
Commission Départementale de la Sécurité Routière	- Le Maire ou son représentant
Prévention Routière - Comité du Puy-de-Dôme	- Le Maire ou son représentant
Observatoire Départemental d'Aménagement Commercial	- Le Maire + l'Adjoint au commerce
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	- Le Maire
Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages du Puy-de-Dôme	- Le Maire
ATMO Auvergne	- Un représentant
Association Nationale Villes et Pays d'Art et d'Histoires et des Villes à Secteur Sauvegardé	- Le Maire
Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.D.S.E.A.)	- Le Maire
Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage	- PAS DE REPRESENTANT
Comité de Surveillance des Prisons	- Le Maire
Comité des Finances Locales	- Election
Association des Petites Villes de France	- Le Maire
Association TGV Grand Centre Auvergne	- Le Maire ou son représentant
Fondation Luce de Montgon (EPHAD privé)	- Le Maire
Commission Départementale de la Coopération Intercommunale	- Le Maire
Commission Départementale des valeurs locatives des locaux professionnels	- Le Maire, Président
Commission de conciliation en matière d'urbanisme	Election : P. PECOUL, suppléant

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné les délégués de la Commune au sein des organismes cités.
Intervention de M. BOUCHET.

2 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil Municipal du 3 juillet dernier, le nombre d'administrateurs du CCAS a été fixé à 8 membres nommés par le Maire par arrêté et 8 membres du Conseil Municipal. Ont été déclarés élus :

Liste 1

- Michèle GRENET
- Hélène BERTHELEMY
- Pierre CHASSAING
- Elodie ACKNIN
- Géraldine TOVAR
- Pierrick VERMOREL

Liste 2

- Nathalie NIORT
- Véronique LYON

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné les délégués de la Commune au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.**

Intervention de Mme NIORT.

3 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une indemnité de fonction, calculée en pourcentage de l'indice 1027 du barème des traitements de la fonction publique est versée aux titulaires de mandats locaux.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir 38.5664 % de l'indice brut terminal, soit 1 500 € brut pour le Maire, 23,1398 % pour chacun des 9 Adjointes, soit 900 € brut et 7.77133 % pour chacun des 6 Conseillers Municipaux Délégués, soit 300 € brut.**

Observation de M. BOUCHET.

4 – CŒUR DE VILLE - CREATION D'UN FOND D'INITIATIVE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune de Riom a intégré la programme national Action Cœur de Ville qui s'est traduit par la signature d'une convention avec les partenaires financiers du programme, l'État et la CCI Clermont Auvergne Métropole.

Il est proposé la création d'un Fond d'Initiative Cœur de Ville dont l'objet sera de subventionner des animations, manifestation, travaux de connaissance du patrimoine, etc. se déroulant dans le périmètre Cœur de Ville de Riom et dont l'objet serait en rapport avec une des actions du programme communal et/ou correspondrait à l'un des cinq axes du programme national Action Cœur de Ville :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs ;

Le versement de la subvention ne sera opéré qu'en fin d'année civile après étude du bilan de la manifestation. Les crédits seront imputés en section de fonctionnement du budget de la Commune, sur le Fond d'Initiative Cœur de Ville, dont le solde de départ sera de 4 000 €.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création du fond d'initiative Cœur de Ville.**

Interventions de M. RESSOUCHE et Mme LYON.

5 – TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - MISE A DISPOSITION DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DES COMPETENCES CITEES

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences « eau potable » et « assainissement » sont exercées par la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans. Ce transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ces compétences.

Les états de l'actif de la trésorerie sont conformes aux inventaires de la Commune.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de mise à disposition.**

6 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Il s'agit de la 2ème décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

La Section de fonctionnement s'équilibre à 4 000 €.

En dépenses : la création d'un nouveau fonds d'initiative « Cœur de Ville » se traduit par la prévision des 4 000 € destinés à alimenter les attributions. L'équilibre de la section s'opère par un prélèvement sur les dépenses imprévues du même montant.

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 138 000 €.

En dépenses : la Direction des Ressources Humaines est un service mutualisé avec Riom Limagne et Volcans. Deux logiciels différents sont actuellement utilisés. Afin de rationaliser le fonctionnement, il est prévu un outil commun à hauteur de 63 000 €. Les travaux sur le bassin du square Virlogeux nécessitent par ailleurs une inscription complémentaire de 75 000 €.

En recettes : l'attribution de deux subventions permet l'inscription de deux recettes permettant de financer les besoins en dépenses. La première est issue du conseil régional à hauteur de 102 000 € pour le financement de la première phase des travaux de la RD2029. La seconde provient quant à elle du fonds « mobilités actives » à hauteur de 36 000 € pour la même opération.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord aux modifications budgétaires proposées.**

Interventions de Mme PIRES-BEAUNE et M. BOUCHET.

7 – MARCHE D'EXPLOITATION DE PERFORMANCE ENERGETIQUE : INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE RAFFRAICHISSEMENT, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE – DELEGATION DONNEE AU MAIRE OU SON REPRESENTANT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-21-1° (MARCHES PUBLICS) DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Le marché d'exploitation de performance énergétique : installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire a été lancé en 2015 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Il a fait l'objet d'un renouvellement partiel fin 2019 pour les lots 1 et 4. Ce marché prendra fin le 31 août 2023.

A cette occasion, le lot 04, Petites installations (cimetière, Macedo, anciens abattoirs, vestiaires stades Emile Pons, Dumoulin, foot et rugby Pierre Robin, bureaux école René Cassin) a été déclaré sans suite.

Aujourd'hui il convient de lancer un nouvel appel d'offres pour le lot 04 et l'exploitation des installations de la cuisine centrale et des écoles d'arts plastiques et de musique. Le terme de ces marchés sera identique aux autres lots en cours. Ainsi en 2023, la ville de RIOM relancera un appel d'offre pour l'ensemble de ses installations.

L'allotissement et l'estimatif sont les suivants :

Lots	Désignation	Montant estimatif pour la durée du marché € HT	Durée
4	Petites installations (cimetière, Macedo, anciens abattoirs, vestiaires stades Emile Pons, Dumoulin, foot et rugby Pierre Robin, bureaux école René Cassin)	15 000.00	3 ans

5	Cuisine centrale	14 000.00	3 ans
6	Ecole d'arts plastiques et de musiques	12 000.00	3 ans

- ➡ Afin de garantir le commencement des prestations au plus tard en octobre 2020 pour ces deux lots, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a délégué au Maire la signature des marchés. Le Maire rendra compte de sa décision devant le Conseil Municipal.

Intervention de M. BRAULT.

8 – FOURNITURE DE TOUS TYPES DE CARBURANT : SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

La Commission d'Appel d'offres réunie le 24 juin dernier a attribué les marchés de fourniture de carburant de la façon suivante :

Lot(s)	Désignation	Société	Montant estimatif annuel TTC
01	Carburant à la pompe par carte accréditive compatible avec le logiciel Atal	WEX EUROPE SERVICES 75001 PARIS (station ESSO 63200 RIOM)	55 349 €
02	Carburants moteurs 2 et 4 temps	LAGARDE SAS 03300 CUSSET	12 930 €
03	Gazole sans soufre à la cuve de première qualité	LAGARDE SAS 03300 CUSSET	49 399.20 €
04	Fioul domestique	LAGARDE SAS 03300 CUSSET	2 355 €

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les marchés susmentionnés.

9 – EXONERATION PARTIELLE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

En raison de l'impact économique de l'épidémie de Covid 19, il a été proposé de décider d'une exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de 25% pour chaque redevable sur l'année 2020. Cette exonération représente un effort estimé à 17 250 € € pour la collectivité.

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les modalités d'exonération partielle de la TLPE pour l'année 2020.

Interventions de M. PECOUL et Mme PIRES-BEAUNE.

10 – AUTORISATION DE SOUMISSIONNER A UN MARCHÉ PUBLIC – SOUMISSION A UN MARCHÉ DE COLLECTIVITE POUR LA FOURNITURE DE REPAS POUR LES ELEVES DES ECOLES DE CHAMBARON SUR MORGE ET LE CHEIX SUR MORGE

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Les communes de Chambaron sur Morge et Le Cheix sur Morge renouvellent leurs marchés de restauration scolaire.

Une collectivité territoriale peut être candidate à un marché public passé par une autre personne publique, à condition que sa candidature « réponde à un intérêt public local, c'est-à-dire s'inscrive dans le prolongement d'une de ses missions de service public », et respecte le droit de la concurrence.

Dans la mesure où la Commune de Riom remplit ses conditions, il est proposé de répondre à l'appel à concurrence lancé par ces deux communes du territoire de Riom Limagne et Volcans concernant la restauration scolaire, le tarif reflétera le coût réel unitaire de fabrication et de livraison.

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à faire les démarches nécessaires pour répondre à ces appels d'offres.

Intervention de M. PECOUL.

11 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU 1^{ER} AOUT 2020

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

- ➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé :

- la création des postes suivants et la suppression des postes d'origine :
 - un poste de rédacteur principal de 1ère classe,

- un poste d'adjoint administratif,
- trois postes d'adjoint technique,
- ainsi que le tableau des effectifs au 01.09.2020

12 – SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS : PARCELLE BI N°262

Rapporteur : Anne VEYLAND

ENEDIS souhaite procéder à la pose d'une ligne électrique souterraine basse tension 230/400V raccordant le poste d'alimentation électrique « CIL le Creux » situé sur la parcelle BI 263, et le site communal Emile Pons. Ces travaux nécessitent l'établissement d'une servitude au profit d'ENEDIS sur une bande de terrain de 2 mètres de large sur environ 100 mètres de longueur, sur la parcelle communale BI 262.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la signature de la convention de servitudes avec ENEDIS moyennant une indemnisation de la Commune de 20 €.
Interventions de MM. BOUCHET, PECOUL et Mme VEYLAND.

13 – 2 CHEMIN DES VIGNERONS : CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Rapporteur : Anne VEYLAND

- L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé la cession d'une parcelle de 8 m² située au 2 chemin des Vignerons au riverain demandeur pour un prix de 130 €/m².
Interventions de Mmes LYON et VEYLAND.

14 – PROJET D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT « LE CLOS DU MOULIN » – DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Anne VEYLAND

Dans le cadre du projet d'aménagement du futur lotissement « le Clos du Moulin » et du projet partenarial urbain (PUP) en découlant, les travaux que l'aménageur va réaliser, dont un aménagement paysager destiné à être ouvert à la circulation publique, vont notamment couvrir une partie du domaine communal, actuellement domaine public.

Il convient donc au préalable de procéder au déclassement d'une portion de domaine public d'une surface de 775 m² environ, située entre la rue Viana do Castelo au Nord et l'emprise du futur lotissement au Sud. Ce déclassement permettra la numérotation cadastrale de cette nouvelle parcelle et sa cession à l'aménageur.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le déclassement de la partie de domaine public communal clôturée d'environ 775 m² jouxtant la rue Viana do Castelo.

15 – REGULARISATION FONCIERE : CESSIION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE QUARTUS (OPERATION « CARRE R ») RUE DU CREUX

Rapporteur : Anne VEYLAND

Dans le cadre de la finalisation des lots de l'ensemble urbain « Carré R » aménagé par Quartus rue du Creux, sur le site de l'ancien Lycée Gilbert Romme, deux lots nécessitent une régularisation foncière.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la cession à Quartus d'une bande de terrain de 14 m² issue de la parcelle BD n°652, au prix de 90€/m².

16 – RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS COMMUNES EXTERIEURES

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Les tarifs des repas facturés aux communes extérieures du territoire de Riom Limagne et Volcans ont été actualisés au 1^{er} janvier 2020 sur la base du coût de revient (coût de production « sortie cuisine ») calculé après une année pleine de fonctionnement de la nouvelle cuisine centrale de la Commune de Riom.

Au regard de l'évolution des besoins des communes partenaires, il est proposé de compléter la délibération en date du 26 septembre 2019, avec de nouveaux tarifs :

A compter du 1 ^{er} septembre 2020	Repas avec pain et avec livraison <i>Dans la limite de trois points de livraison supplémentaires/existant</i>	Repas avec pain et avec livraison <i>Au-delà des trois points de livraison supplémentaires/existant</i>
Repas enfant	4.47 €	5,37 €
Repas adulte	6.24 €	7,14 €

Sont inclus dans ces tarifs, les frais de production et de livraison (véhicule, moyens humains et essence) supplémentaires. Le coût facturé ne change pas pour les Communes dont la Commune de Riom assure actuellement les repas (Ménétrol, Enval).

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la modification de la délibération en date du 26 septembre 2019 avec les tarifs complémentaires exposés.**
Interventions de Mme PIRES-BEAUNE et M. VERMOREL.

17 – CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS « COLOS APPRENANTES » ET « ECOLE OUVERTE » DANS LE CADRE DU PLAN VACANCES APPRENANTES ETE 2020

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Les dispositifs « Colos apprenantes » et « Ecole ouverte » s'inscrivent dans le plan « Vacances apprenantes été 2020 » initié par le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et par le ministère de la Ville et du Logement.

Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes été 2020 », la Commune de Riom a déposé les dossiers de candidature suivants :

1/ Dispositif « Colos apprenantes » :

La labellisation « Colos apprenantes » a été accordée pour le séjour organisé par la Commune du 8 au 15 août 2020 et ouvert aux jeunes de 14 à 16 ans du territoire. Sur les quinze places d'accueil, cinq sont ainsi réservées en priorité à des jeunes qui ont perdu le lien avec le collège et/ou qui ne disposent pas de connexion Internet, en partenariat avec les collèges du territoire afin de les identifier.

2/ Dispositif « Ecole ouverte » :

La demande de labellisation « Ecole ouverte », pour 20 places d'accueil la semaine du 6 au 10 juillet 2020 et 10 places la semaine du 24 au 28 août 2020, a été déposée, afin de proposer aux familles une continuité éducative durant l'été 2020 par le biais de l'Accueil de loisirs sans hébergement. En partenariat avec l'Education nationale et dans l'objectif de proposer aux familles un dispositif qui allie soutien scolaire et initiations pédagogiques sur diverses thématiques, ces journées de vacances seront divisées en deux parties :

Matin : Soutien pédagogique encadré par des enseignants volontaires.

Après-midi : Possibilité de participer aux activités de découvertes artistiques, culturelles, sportives dans l'ALSH de RIOM.

Les deux conventions ont pour objet de présenter les obligations réciproques de l'État et de la Commune dans le cadre de l'accompagnement à la mise en place des dispositifs « colos apprenantes » et « Ecole ouverte ».

Les démarches de demande de subvention n'étant pas précisées pour l'instant, il conviendra de remplir également les deux dossiers de demande de subvention correspondants.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les conventions à intervenir.**
Intervention de Mme PARRAIN.

18 – ECO PATURAGE ET INSTALLATIONS DE RUCHES SUR LE SITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SITUE A LOUBEYRAT

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

La Commune de Riom est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de gestion raisonnée et durable des espaces verts et de valorisation de la biodiversité.

Dans le cadre de la gestion du site de l'accueil de loisirs situé à Loubeyrat au lieu-dit les Moulades/le Pracquerit, la Commune propose d'engager une démarche d'écopâturage et d'installation de ruches sur la parcelle n° YK 166 (34 056 m²), à titre gratuit, en lien avec un éleveur et un apiculteur locaux.

Des actions pédagogiques de sensibilisation seront programmées pour les deux activités à destination des enfants fréquentant l'accueil de loisirs. Deux conventions fixent les modalités précises des mises à disposition.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la gestion proposée des espaces verts sur le site de l'Accueil de loisirs situé à Loubeyrat, parcelle YK 166 et l'installation de ruches sur la parcelle citée.**
Interventions de MM. BOUCHET et BRAULT.

19 – TARIF SKATE-PARK DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOUT 2021

Rapporteur : Daniel GRENET

- ➡ **Le Conseil Municipal, unanime, a approuvé les tarifs pour la saison 2020/2021 pour le skate-park, comme suit :**

	Associations et organismes riomois A.S. des Lycées et Collèges riomois Ecoles riomoises Associations de sport d'entreprises riomoises adhérentes à une fédération Pratiquants libres Collèges riomois Lycées riomois	Associations riomoises recevant des non licenciés pour des stages payants Associations et organismes non riomois
	<i>Tarifs horaires 2020/2021</i>	<i>Tarifs horaires 2020/2021</i>
Skate-park	Gratuit	9.90 €

20 – INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) - CONVENTION

Rapporteur : Anne VEYLAND

Les projets structurants de la collectivité, intégrés au dispositif Cœur de Ville, que sont le Centre de Détention d'une part et le projet d'Aménagement d'un parking souterrain sous le Pré Madame d'autre part, nécessitent un préalable obligatoire : le diagnostic d'archéologie préventive, confié à l'INRAP.

Programmées de Septembre à fin Novembre 2020, ces deux interventions doivent permettre de chercher, vérifier, recenser et protéger si besoin, d'éventuels éléments patrimoniaux remarquables. Le coût de ces interventions est calculé en fonction du barème national de 0.56 €/m², soit :

- $0.56 \times 10\,885\text{ m}^2 = 6\,095.60\text{ €}$ pour le Pré Madame

- $0.56 \times 8\,780\text{ m}^2 = 4\,916.80\text{ €}$ pour le Centre de Détention (surface non bâtie seulement)

Soit un total de 11 012.40 €.

- ➡ **A l'unanimité (8 abstentions), le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention avec l'INRAP pour la réalisation de ces deux diagnostics**
Interventions de MM. RESSOUCHE et PECOUL

– VCEU - LA LIAISON AERIEENNE CLERMONT – ORLY EST CAPITALE POUR L'AUVERGNE

Rapporteur : Christine PIRES-BEAUNE

Le groupe Air France vient brutalement d'annoncer qu'il n'assurera plus de rotation aérienne entre l'aéroport de Clermont-Aulnat et celui de Paris-Orly, souhaitant concentrer la connexion aérienne entre l'Auvergne et la capitale sur la seule plateforme aérienne de Roissy Charles De Gaulle.

Cette décision unilatérale contredit les déclarations du gouvernement qui évoquait à la fin du mois de juin des suppressions de lignes aériennes intérieures pour des territoires bénéficiant d'une connexion ferroviaire à Paris d'une durée inférieure à 2h30. Ce qui est, malheureusement, très loin d'être le cas de Clermont-Ferrand et s'apparente à une double peine.

De fait, cette décision, si elle était maintenue, constituerait un nouveau coup dur pour l'Auvergne en matière d'enclavement du territoire, pour ses habitants et les acteurs du tissu économique.

Les tentatives de justification avancées par Air France, concernant un manque de rentabilité de cette ligne, interroge les élus locaux que nous sommes, particulièrement au vu de certains horaires très peu adaptés, notamment celui de mi-journée, alors que la rotation matinale et celles en soirée rencontraient des taux de remplissage très satisfaisants. Ces lignes intérieures, sans alternative ferroviaire équivalente, participent de l'aménagement équilibré du territoire.

Nous notons également que cette ligne, malgré les nombreuses annulations, et les très nombreux délestages imposés par la compagnie, constituait en 2019 environ 25% du trafic de l'aéroport de Clermont-Aulnat, avec plus de 105.000 passagers, ce qui démontre la réalité du besoin.

De plus, le temps de trajet entre l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et Paris est bien plus important que depuis Orly. Ce fait est d'ailleurs clairement illustré par les statistiques d'utilisation : 74% des passagers à destination d'Orly utilisent ces vols pour du « point à point », quand seulement 40% des passagers à destination de Roissy sont en vol direct.

Enfin, la compagnie « HOP! », filiale du groupe Air France, vient d'annoncer la suppression de 49 emplois sur son site de maintenance d'Aulnat, actuellement spécialisé dans l'entretien des appareils Embraer.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, réuni ce jeudi 16 juillet 2020 :

- Rappelle que la liaison aérienne entre Clermont-Ferrand et Orly est capitale pour l'Auvergne.
- Demande le maintien de rotations quotidiennes entre Clermont-Ferrand et Orly, à des horaires adaptés.
- Soutient les salariés du site de maintenance de « Hop! » et demande qu'ils puissent bénéficier de programmes de formations leur permettant d'assurer la maintenance d'autres types d'appareils, afin de pérenniser durablement l'activité et de valoriser leur savoir-faire reconnu.

➡ A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la motion concernant la liaison aérienne entre Clermont-Ferrand et Orly.

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 22 juillet 2020

Le Maire,
Pour le Maire, par délégation et suppléance,
Le 1^{er} Adjoint chargé de la Démocratie locale
et de la Vie associative,

Pierre CHASSAING

